

DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/145/1.5

Feuillet n° 156

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt, le 15 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1^{er} Vice-Président.

Date de convocation : 7 décembre 2020

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, **Suppléant** : Jacqueline CLAVERIE représente Didier CLERJOUX, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE

représente Edmond Claude DELPY,

Excusés : Dominique DURUY donne pouvoir à Francine BOURRA, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Régine ANGLARD, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Michel MEYNARD, Bernard DURAND ; Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Jean-Michel LAGORSE, Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Marie-Claire BOULINGUEZ

OBJET : Convention avec la commune de Larche pour la garderie intercommunale

Une convention doit être conclue avec la commune de Larche pour l'accueil des enfants de La Feuillade et de Pazayac à la garderie mise en place dans les locaux de l'école de Larche le mercredi matin pendant la période scolaire.

AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020145-DE
Regu le 18/12/2020

Cette convention prévoit une participation financière afin de répartir à part égale, les coûts de fonctionnement entre les différentes communes adhérentes au service après déduction des recettes et quel que soit le nombre d'enfants participant à la garderie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la convention de participation aux coûts de fonctionnement de la garderie de Larche ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à signer la convention et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 17/12/2020

Le 1^{er} Vice-Président,
Par délégation
Roland MOULINIER.



AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020145-DE
Reçu le 18/12/2020

